

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2023

Convocation du 31/01/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le sept du mois de février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par Mme BOUCHER Annick,
Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie

Secrétaire de séance : M. CANONNE Julien

DCM2023-02-020 **Déploiement de nouveaux dispositifs de recueil pour la délivrance de titres sécurisés :**

Acte 9.1 : Domaine et compétence par thème – autres domaines de compétence des communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité du plan d'urgence 2022, l'État a décidé de renforcer la capacité d'accueil des usagers par l'installation de nouveaux équipements soit au profit de communes déjà dotées soit dans les communes ne disposant pas encore d'un dispositif de recueil de titres sécurisés (cartes identité, passeport). Monsieur le Préfet de Maine et Loire invite les communes à étudier la possibilité d'accueil de cet équipement et de déposer leur candidature avant le 15 février prochain.

L'objectif idéal à atteindre est de 310 titres par mois et l'objectif minimum est de 70 à 75% de ces 310 titres.

Il faut compter de 15 à 30 minutes par titre.

Si on se base sur 28h/semaine, l'objectif est atteignable.

A ce jour, l'effectif est le suivant :

2 agents d'accueil à 32h/semaine = 64h

1 agent comptable à 17h30/semaine

Soit 81h30 par semaine

Coût salarial annuel chargé actuel :

- Secrétariat : 60 000€ (32 400 + 27 600)

- Comptabilité : 18 500€

→ Soit 78 500€

Si l'effectif passe à 3 temps complets = **105h/semaine** :

28h : titres sécurisés

17h30 : comptabilité

59h30 : secrétariat (-4h30)

Si on mutualise 3 temps complets (avantage rotation sur les missions + souplesse dans les horaires des différentes missions)

- Secrétariat : 66 600€ (36000 + 30 600)

- Comptabilité : 34 400€

→ Soit 101 000€ **soit + 22 500€ hors primes**

Si on ajoute un 28h aux postes existants, il faut compter 25 000€/an hors primes (calcul base adjoint administratif ppal 2ème classe 5ème échelon).

La préfecture précise : « les communes dotées d'un dispositif de recueil perçoivent chaque année une subvention - dite dotation pour les titres sécurisés (DTS) - de 8580 euros par équipement, laquelle peut être majorée de 3550 euros (valeurs 2022) en fonction du taux d'utilisation de l'équipement (plus de 1875 demandes en année n-1). La DTS sera en outre renforcée en 2023 avec notamment la création d'une majoration supplémentaire, portant la dotation à 21000 euros pour les dispositifs assurant le recueil annuel d'au moins 4000 titres. Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a décidé de reconduire en 2023 l'allocation d'une aide ponctuelle aux communes nouvellement équipées afin de financer, jusqu'au 31 décembre 2023, les petits aménagements de locaux que cette installation pourrait entraîner. Cette subvention forfaitaire, distincte de la dotation précitée, est d'un montant de 4 000 euros par commune.»

Il resterait donc environ 20 000€ à charge par an pour la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le besoin exprimé par les habitants et les délais actuels des structures proches (Maison France services Allonnes : + 3 mois dès l'ouverture, mairie de Saumur : rendez-vous en septembre),

Vu l'effort d'équipement consenti par l'État dans le cadre du plan d'urgence,

Considérant l'intérêt de mettre en place un service de proximité essentiel qui contribuera à la dynamique de la collectivité,

Considérant que la configuration des locaux de la mairie permettra un accueil sécurisé de ce dispositif (bureau séparé avec portes pleines et fermant à clef, en accès direct via le hall d'accueil du secrétariat, bâtiment sous alarme, coffre-fort existant) et que les aménagements restant à faire seront minimes,

Après en avoir délibéré :

Valide à l'unanimité le dépôt de la candidature de la commune auprès de la Préfecture de Maine et Loire en vue d'accueillir un dispositif de recueil des titres sécurisés,

S'engage à créer et aménager les postes nécessaires pour l'accueil du dispositif et d'inscrire au budget les dépenses correspondantes,

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Julien CANONNE



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

